

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SESSION D'ORGANISATION POUR 1975

**Comptes rendus analytiques des 1935^e à 1939^e séances plénières,
tenues au Siège, à New York, les 13, 15 et 28 janvier 1975**

1935^e séance

Lundi 13 janvier 1975, à 11 h 10.

Président par intérim : M. Kurt WALDHEIM (Secrétaire général).

Président : M. Iqbal AKHUND (Pakistan).

E/SR.1935

Ouverture de la session

1. Le **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** déclare ouverte la session d'organisation des travaux du Conseil pour 1975 et dit sa satisfaction d'accueillir les membres et d'avoir l'occasion de s'adresser à eux.

2. Le Secrétaire général attache une importance particulière à la présente session du Conseil, car 1975 sera une année très importante dans l'évolution de l'Organisation des Nations Unies. Etant donné le rôle central dévolu au Conseil en matière d'élaboration des politiques et de coordination, les travaux de cet organe en 1975 assument une dimension toute particulière, puisqu'il va poser les principes directeurs fondamentaux d'un processus — dont l'apogée coïncidera avec la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale — qui aura des conséquences de longue portée sur l'orientation future de la coopération internationale pour le développement.

3. Le programme de travail dont est saisi le Conseil (E/5604 et Corr.1) montre l'ampleur des tâches qui l'attendent. L'examen, au milieu de la décennie, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale], l'application du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée] et les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale constitueront le cadre dans lequel le Conseil évaluera les politiques économiques et sociales et se livrera à un réexamen de la nature et de la portée des activités du système, qui doit permettre d'aborder certains problèmes parmi les plus critiques et les plus urgents qui se posent à l'humanité. D'autres questions inscrites à ce programme, par exemple les

questions relatives à la population, aux ressources naturelles, au développement social, à la coopération régionale, à l'environnement, au commerce et à la coopération industrielle, donneront aux gouvernements la possibilité de traduire d'une façon concrète et pratique l'objectif de collaboration multilatérale. D'autre part, le Conseil cherchera également à résoudre les problèmes humanitaires qui se posent avec acuité, tels que ceux qui ont été provoqués par la sécheresse en Afrique et d'autres catastrophes naturelles sur ce même continent, en Asie et en Amérique latine, et il examinera les questions relatives aux droits de l'homme, notamment la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui sont essentielles à la réalisation de l'objectif de justice sociale et de paix.

4. Le Secrétaire général tient à réaffirmer ce qu'il a dit lors de la cinquante-septième session, à savoir que le Secrétariat fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités. En effet, les tâches qui viennent d'être évoquées exigent une préparation et une analyse minutieuses, et le Secrétariat est prêt à contribuer à l'élucidation des questions dont il s'agit et à l'organisation efficace des délibérations du Conseil. Le Secrétaire général appelle l'attention sur un certain nombre de suggestions pratiques concernant la rationalisation plus poussée des méthodes de travail du Conseil que le Secrétariat a soumises à la présente session. M. Gabriel van Laethem prendra sous peu ses fonctions de secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Secrétaire général se déclare certain qu'il établira rapidement avec le Conseil des rapports de travail étroits et mutuellement enrichissants.

5. Les membres du Conseil n'ignorent pas que le monde est confronté à des problèmes économiques et

sociaux d'une importance et d'une complexité extrêmes. Ils doivent aborder des difficultés qu'aucun gouvernement ne peut se permettre d'ignorer et qui absorbent en fait une large part de leur temps et de leur énergie, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Il est bien connu d'autre part qu'il s'agit pour l'essentiel de problèmes mondiaux qui demandent des solutions mondiales. Telle est la nouvelle réalité qui donne aux travaux du Conseil une importance particulière et un caractère d'urgence.

6. C'est donc à juste titre que le Conseil, et d'ailleurs le système des Nations Unies tout entier, devrait s'engager dans un processus d'auto-appréciation constructive. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée afin d'examiner les nouveaux concepts de coopération internationale et les réformes qu'il conviendrait d'apporter aux structures du système, éléments essentiels à l'expression rationnelle d'un nouvel ordre économique mondial. Le Secrétaire général se déclare convaincu que le Conseil — et les organismes des Nations Unies — apportera une contribution précieuse à cet objectif, pour la simple raison qu'une situation semblable à celle que connaît actuellement la communauté internationale permet à l'esprit d'innovation et à l'imagination de se donner libre cours et d'ouvrir la voie à d'immenses progrès.

7. Tous les organismes des Nations Unies peuvent être satisfaits de leurs réalisations passées et devraient avoir en eux-mêmes une confiance suffisante pour continuer à s'adapter à l'évolution des besoins et à de nouvelles circonstances. Le Secrétaire général ne doute pas que le Conseil envisagera avec réalisme l'ampleur réelle des difficultés et des mesures nécessaires et qu'il aura la volonté politique et la résolution qui lui permettront d'assumer avec toute la prévoyance nécessaire le rôle directeur qui est essentiel dans le contexte mondial actuel.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Élection des membres du Bureau

8. M. AKÉ (Côte d'Ivoire) propose la candidature de M. Iqbal A. Akhund (Pakistan) à la présidence.

M. Akhund (Pakistan) est élu président par acclamation.

M. Akhund (Pakistan) prend la présidence.

9. Le PRÉSIDENT remercie le représentant de la Côte d'Ivoire d'avoir proposé sa candidature à la présidence. En l'élisant à ce poste, le Conseil a rendu hommage à la modeste contribution que le Pakistan a apportée au cours des années à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et au renforcement des moyens dont dispose le Conseil pour parvenir aux buts énoncés dans la Charte.

10. Le Président fait observer que 1974 a été la première année d'activité complète du Conseil économique et social élargi et a aussi été l'année au cours de laquelle la situation économique mondiale a commencé à connaître des transformations radicales et lourdes de conséquences. Pressentant le caractère inédit et l'ampleur sans précédent des transformations

en question, l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a demandé que des efforts soient entrepris en vue d'instaurer un nouvel ordre dans les relations économiques. En ce qui concerne le Conseil, bien qu'il soit devenu un organe beaucoup plus représentatif et que son ordre du jour couvre l'ensemble des problèmes, le rôle et la fonction qu'il doit jouer dans les affaires économiques de la communauté mondiale doivent encore être définis avec précision et être reconnus partout. Pour le Conseil, 1974 s'est caractérisée par un regain d'introspection. Sous la direction courtoise et patiente, mais ferme, de son dernier président, le Conseil a pu prendre des décisions constructives sur des points importants tels que les sociétés transnationales [résolution 1913 (LVII) du Conseil] et le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation [décision 59 (LVII)], et il a accompli un travail préliminaire fort utile en vue de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et de l'examen et évaluation, au milieu de la décennie, de la Stratégie internationale du développement.

11. A la cinquante-septième session du Conseil, son président a dit qu'il espérait que 1975 serait l'année décisive et, à l'ouverture de la présente session, le Secrétaire général a rappelé aux membres que l'ordre du jour du Conseil pour 1975 serait chargé. Dans sa résolution 3341 (XXIX), l'Assemblée générale a indiqué la direction dans laquelle le Conseil devrait orienter ses efforts visant à réorganiser et à rationaliser ses travaux. Le Président appelle l'attention des membres sur le rapport du Secrétariat (E/5604 et Corr.1), et dit que l'effort de rationalisation doit viser à faire le meilleur usage du temps dont dispose le Conseil et veiller à ce que les délégations, aussi bien que les gouvernements, aient suffisamment de temps pour étudier et assimiler les renseignements qui figurent dans les nombreux documents distribués aux membres. Les suggestions du Secrétariat concernant la présentation de l'ordre du jour pour l'année à venir (sect. A de la première partie du rapport) et les recommandations relatives à la documentation (sect. B) méritent d'être examinées attentivement par le Conseil. Les propositions concernant le plan des réunions (sect. C) ont pour but de donner au Conseil la possibilité de mener ses travaux avec efficacité et de permettre en particulier aux délégations qui ne disposent que d'effectifs restreints de participer et de contribuer aux travaux du Conseil de manière plus efficace que par le passé. L'objectif visé par l'élargissement de la composition du Conseil ne sera atteint que si les membres qui y sont élus sont en mesure de contribuer pleinement et efficacement à ses délibérations et à ses décisions et s'ils sont prêts à le faire. C'est dans ce contexte qu'il faut voir la suggestion faite au Conseil de renoncer à la pratique consistant à tenir une reprise de sa session d'été durant le second semestre de l'année, en particulier lorsque l'Assemblée générale est en session. Il devrait être possible de résoudre toute difficulté résultant des modifications ainsi apportées au calendrier général des conférences, en particulier en ce qui concerne le rapport du Fonds monétaire international et celui du Groupe de la Banque mondiale ainsi que les sessions du Conseil du commerce et du développement, en engageant les consultations nécessaires avec les organismes intéressés. Le Conseil a toujours eu la possibilité de se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigeaient. Le

Président suggère toutefois que, tout en gardant une certaine liberté d'action à cet égard, le Conseil s'efforce, dans l'organisation des travaux qu'il doit aborder au cours d'une année qui s'annonce très chargée, d'éviter au maximum d'avoir à organiser des réunions entre les sessions.

12. L'action à entreprendre comme suite aux décisions prises à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à la Conférence mondiale de la population et à la Conférence mondiale de l'alimentation, l'examen et l'évaluation, au milieu de la décennie, de la Stratégie internationale du développement et la préparation de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale comptent parmi les tâches les plus importantes que le Conseil aura à accomplir en 1975. Le Conseil a également des responsabilités en ce qui concerne l'Année internationale de la femme, la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et diverses autres questions relatives aux droits de l'homme. Le Président pense que, si le Conseil a recours aux consultations officieuses et aux négociations chaque fois qu'il conviendra, ses travaux concernant bon nombre de ces questions s'en trouveront facilités, et il espère que les présidents des comités de session intéressés prendront l'initiative de telles consultations, sans attendre que les divers groupes géographiques et autres prennent position.

13. Le Conseil est maintenant beaucoup plus représentatif qu'il ne l'était dans le passé; il reflète tous les courants de pensée et toutes les nuances d'opinion, des intérêts divergents et des pays à tous les stades du développement économique et social. Toutefois, même depuis que sa composition a été élargie, aucun groupe d'États particulier n'a essayé d'imposer ses vues aux autres membres du Conseil. On a eu recours à la négociation, aux consultations et au consensus, et l'élargissement de la composition du Conseil a, en fait, renforcé les possibilités qu'il offre de faire entendre des idées nouvelles, d'échanger des vues divergentes et d'aplanir les différends.

14. Dans le débat de clôture à sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale est allée au fond de la question concernant les Nations Unies en tant qu'organisation et en tant qu'idéal. Dans quelle mesure des nations dont l'importance, la situation et les possibilités sont si diverses souscrivent-elles à l'idée d'une communauté mondiale? Comment retrouver ce sens de la solidarité sans lequel l'humanité ne peut espérer concilier, dans un climat de paix et de progrès pour tous, les intérêts divergents des États et les revendications contradictoires des peuples? Ces maux que constituent l'inflation, le chômage, la stagnation économique, les pénuries de toutes sortes et, dans certaines régions, la faim et la menace de famine pourraient très bien s'aggraver en 1975. Malgré l'urgence et la complexité de ces questions, le principal problème de notre époque a été et demeure la pauvreté, l'ignorance et la maladie qui accablent de vastes secteurs de la population mondiale, alors même que d'énormes ressources sont consacrées à des fins inutiles — et, dans le cas des armements, virtuellement suicidaires. Il apparaît de plus en plus évident que cette disparité fondamentale est la cause profonde des bouleverse-

ments économiques qui menacent de faire s'écrouler ce que l'on considérait jusqu'à présent comme l'ordre établi. Les membres du Conseil ne doivent pas perdre de vue la réalité, mais ils ne doivent pas la confondre non plus avec le *statu quo*. Ils ne doivent pas oublier cette réalité supérieure par laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée, en vue de lui donner tout son sens, à savoir celle de l'homme en quête non seulement de sa survie, mais encore d'un ordre fondé sur la justice et la raison. Les questions dont le Conseil est saisi posent le problème de la rationalité des rapports et du système existants, de l'utilisation et de l'usage abusif des ressources matérielles de la terre ainsi que des connaissances et des compétences acquises par l'homme. Au moment d'examiner l'ordre du jour et les méthodes de travail du Conseil et de considérer l'avenir économique du monde, les membres du Conseil feraient bien de garder présentes à l'esprit ces questions de plus grande envergure.

15. Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection des vice-présidents et suggère que, en attendant la révision de son règlement intérieur, le Conseil suspende l'application de l'article 20, comme il l'a fait en 1974, pour pouvoir élire quatre vice-présidents au lieu de trois et permettre ainsi à tous les groupes régionaux d'être représentés au Bureau.

Il en est ainsi décidé.

16. M. KAUFMANN (Pays-Bas) propose la candidature de M. Donald O. Mills (Jamaïque).

17. M. MILLS (Jamaïque) propose la candidature de M. Ladislav Šmíd (Tchécoslovaquie).

18. M. DATCU (Roumanie) propose la candidature de M. Siméon Aké (Côte d'Ivoire).

19. M. SIKIVOU (Fidji) propose la candidature de M. Edouard Longerstaeey (Belgique).

M. Mills (Jamaïque), M. Šmíd (Tchécoslovaquie), M. Aké (Côte d'Ivoire) et M. Longerstaeey (Belgique) sont élus vice-présidents par acclamation.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/5600)

20. M. FASLA (Algérie) propose d'ajouter à l'ordre du jour provisoire (E/5600) un point intitulé "Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre au Pakistan.

21. M. TUKAN (Jordanie), M. BERLIS (Canada), M. CHANG Hsien-wu (Chine) et M. OLCAY (Turquie) appuient cette proposition.

22. M. BARCELO (Mexique) appuie la proposition du représentant de l'Algérie et propose que la déclaration faite par le Président soit distribuée aux membres du Conseil sous la forme d'un document de travail.

23. M. AMIRDJANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie également la proposition du représentant de l'Algérie. La délégation soviétique n'a en principe aucune objection à propos de l'ordre du jour provisoire, mais le libellé du point 5 l'étonne, dans la mesure où l'Assemblée générale a décidé, à sa vingt-neuvième session, que tous les États ainsi que les mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine et/ou par la Ligue des

Etats arabes dans leurs régions respectives seraient invités à participer à la Conférence organisée à l'occasion de l'Année internationale de la femme. Ce point devrait plutôt s'intituler "Progrès accomplis dans la préparation de la Conférence de l'Année internationale de la femme", ce qui fait l'objet du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le sujet (E/5605).

24. M. KASEMSRI (Thaïlande) dit que sa délégation appuie la proposition du représentant de l'Algérie et l'amendement présenté par le représentant de l'Union soviétique.

25. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil accepte d'inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre au Pakistan", comme l'a proposé le représentant de l'Algérie.

Il en est ainsi décidé.

26. Le PRÉSIDENT, parlant en sa qualité de représentant du Pakistan, exprime sa profonde gratitude devant les messages de sympathie et l'aide que son pays a reçus de toutes les parties du monde à la suite du tremblement de terre.

27. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) informe le Conseil que le Secrétaire général a pris des dispositions pour qu'un rapport oral sur l'aide de l'Organisation des Nations Unies au Pakistan soit présenté à la séance de l'après-midi, le mercredi 15 janvier.

28. S'agissant de l'amendement proposé par le représentant de l'Union soviétique, M. Cordovez fait remarquer que, si l'Assemblée générale a effectivement décidé d'inviter les Etats et les mouvements de libération nationale à participer à la Conférence, elle n'a pris aucune décision en ce qui concerne les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Toutefois, on a estimé que ce serait préjuger la question que de mentionner expressément lesdites institutions et organisations dans le libellé du point 5. On a donc rédigé celui-ci en termes généraux et inséré une annotation dans le document E/5600.

29. Enfin, M. Cordovez attire l'attention sur le fait que, conformément à une décision antérieure du Conseil, selon laquelle les rapports intérimaires ne doivent pas constituer des points séparés de l'ordre du jour, le rapport sur la préparation de la Conférence organisée à l'occasion de l'Année internationale de la femme n'a été mentionné dans l'ordre du jour provisoire qu'à titre d'information. Naturellement, cela ne veut pas dire que les membres du Conseil ne peuvent pas s'y référer.

L'ordre du jour provisoire (E/5600), tel qu'il a été modifié, est adopté¹.

30. Le PRÉSIDENT suggère que, vu les liens étroits qui les unissent, les points 3 et 4 soient examinés en même temps. A ce propos, il rappelle que, dans la résolution 1807 (LV) du Conseil, il est fait mention de consultations officieuses du Bureau et des membres du Conseil avec le Secrétariat avant que soit formulé l'ordre du jour des sessions de l'année. Il suggère donc que le Conseil écoute d'abord, à sa séance de l'après-midi, les observations et propositions que les

membres souhaiteront faire ainsi que les éclaircissements qui pourront avoir été demandés au Secrétariat, et que le jour suivant soit consacré à des consultations officieuses visant à formuler un texte que le Conseil pourra examiner et approuver officiellement à sa séance du matin, le mercredi 15 janvier. Dès qu'il aura achevé l'examen officieux et officiel du programme de travail, le Conseil se mettra à examiner les points suivants, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le document E/5600.

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rationalisation des travaux du Conseil et programme de travail de base pour 1975 (E/5604 et Corr.1)

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à donner aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session (E/L.1618)

31. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) dit que, lorsqu'il a préparé le rapport sur la rationalisation des travaux du Conseil (E/5604 et Corr.1), le Secrétariat était pleinement conscient de l'importance de la question. La différence fondamentale entre l'approche actuelle et celle qui avait été adoptée les années précédentes réside dans le fait que la résolution 3341 (XXIX) de l'Assemblée générale, tout comme la résolution 1907 (LVII) du Conseil économique et social, relie entre eux les divers facteurs qui entrent en jeu et qui avaient jusqu'à présent donné lieu à des décisions isolées, à savoir l'ordre du jour, la documentation, la structure des réunions des organes subsidiaires, le plan des réunions et le calendrier des réunions lui-même.

32. Le Secrétariat a apporté une attention particulière à l'établissement de l'ordre du jour du Conseil. Il a adopté une nouvelle approche en se fondant sur l'hypothèse que tous les autres facteurs qui y sont liés s'ordonneraient d'eux-mêmes par la suite. Le Secrétariat a essayé de remplacer l'intégration "mécanique" des points de l'ordre du jour par une intégration "fondamentale", dont le but est de permettre au Conseil de choisir les questions fondamentales sur lesquelles il concentrera son attention afin d'élaborer des recommandations de politique générale et des principes directeurs, conformément à la résolution 1768 (LIV) du Conseil. Les organes délibérants doivent disposer d'une certaine latitude dans l'organisation de leurs travaux, c'est là un principe parlementaire de base; on pourrait y parvenir en abandonnant le système des sous-points. Grâce à la nouvelle méthode d'établissement des ordres du jour, les organes de session auraient une plus grande liberté pour déterminer la manière d'aborder les questions qui leur sont renvoyées. Le Conseil et ses organes de session pourraient également résoudre d'autres problèmes, comme ceux concernant le rôle des organes subsidiaires et la présentation de leurs rapports. Si, profitant de la nouvelle latitude qui lui est accordée, un organe de session décidait de ne pas voir en détail toutes les questions qui ont été examinées par les organes subsidiaires, la présentation des rapports correspondants pourrait être changée, ce qui contribuerait à résoudre le problème de la documentation.

33. Dans la mesure où l'intégration fondamentale implique des décisions politiques et l'adoption de prin-

¹ L'ordre du jour tel qu'il a été adopté à cette séance a paru sous la cote E/5609.

cipes d'action, l'ordre du jour proposé devrait être considéré essentiellement comme une base de discussion. De nombreuses autres possibilités pourraient être envisagées; ainsi, par exemple, le sujet de la coopération régionale qui, traditionnellement, constituait un point séparé de l'ordre du jour, pourrait être intégré dans d'autres points, comme celui relatif à l'examen et à l'évaluation au milieu de la Décennie.

34. La question de la documentation est à l'étude depuis un certain temps, et des améliorations considérables ont été réalisées dans ce domaine. De sérieux problèmes demeurent cependant; le fait qu'il a fallu ajourner l'ouverture de la session d'organisation pour 1975 le montre clairement. La conclusion à laquelle est parvenu le Secrétariat est que le fond du problème réside dans le fait que les demandes de documents sont faites isolément, sans qu'on ait une idée globale de la documentation disponible. La procédure adoptée dans le rapport (E/5604 et Corr.1) pourrait permettre au Conseil d'avoir une idée complète des documents dont il sera saisi. Le Conseil pourrait alors décider si tous ces documents sont nécessaires, si certaines questions peuvent être regroupées ou si certains documents peuvent être différés.

35. Le Conseil jugera peut-être bon d'étudier aussi la question de l'établissement de comptes rendus analytiques pour les séances de ses organes subsidiaires. Seuls quelques-uns de ses organes ont droit aux comptes rendus analytiques, dont le coût est très élevé. D'autres organes de l'ONU ont décidé récemment de ne pas en faire établir pour certaines de leurs séances.

36. S'agissant du plan des réunions, le Secrétariat essaie, dans son rapport, d'expliquer les raisons pour lesquelles le Conseil devrait s'efforcer de réviser le plan traditionnel; cette révision constitue d'ailleurs aussi l'objectif principal de la résolution 1907 (LVII). Le Conseil a essayé de conserver le même plan de réunions malgré l'augmentation du nombre de ses membres et le fait que son ordre du jour est de plus en plus chargé. On propose notamment que des dispositions soient prises pour permettre au Conseil de tenir six réunions par jour; ainsi, trois organes de session pourraient siéger simultanément et des réunions officieuses pourraient avoir lieu en même temps. On propose également que le Conseil exerce ses fonctions en permanence, un peu comme le Conseil de sécurité. Cependant, la notion de permanence des sessions est extrêmement différente selon qu'elle s'applique au Conseil de sécurité ou au Conseil économique et social. En outre, ce système devra être appliqué avec la plus grande prudence si l'on veut éviter les risques de double emploi ou de chevauchement. Le tableau qui figure dans la section D de la première partie du rapport montre que les dates auxquelles le Conseil pourrait se réunir sans qu'un de ses organes subsidiaires soit en session sont très rares. De ce fait, toute suggestion concernant l'instauration

d'une session permanente devrait être examinée en tenant compte de la structure du mécanisme que constituent les organes subsidiaires du Conseil et du calendrier des réunions. Une troisième proposition vise à supprimer la reprise des sessions du Conseil durant le second semestre de l'année, du fait que les représentants ont beaucoup de mal à participer aux réunions du Conseil et de ses organes de session lorsque l'Assemblée générale siège.

37. En pratique, ce qu'on envisage pour le Conseil, c'est un plan de réunions suffisamment souple pour lui permettre d'examiner chaque question au moment le plus opportun. Le Conseil pourrait y parvenir en appliquant avec plus de souplesse les articles 4 et 5 du règlement intérieur, ce qui aurait l'avantage de ne pas retarder l'examen de questions spéciales et urgentes, sans pour autant désorganiser le plan ordinaire des réunions du fait de la nécessité d'examiner lesdites questions. En supposant que le Conseil accepte de décider de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour lors de la session d'organisation, le Conseil plénier et ses organes de session devraient également avoir la possibilité d'avancer ou de différer l'examen de tel ou tel point.

38. La deuxième partie du rapport (E/5604 et Corr.1) traite du programme de travail de base du Conseil pour 1975. Il convient de souligner que le Secrétariat a pleinement tenu compte de toutes les questions qui figurent au programme de base pour préparer l'ordre du jour intégré et qu'il continuera de fournir comme d'habitude des annotations très complètes. On a proposé de modifier deux des dates prévues pour l'examen par le Conseil de certaines questions inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil devra se prononcer sur ces modifications qui figurent au paragraphe 2 des notes explicatives (sect. C de la deuxième partie du rapport). Il conviendrait aussi de corriger une omission qui a été faite plus loin dans cette section : la liste des questions du programme de travail intégrées au point 7 de l'ordre du jour proposé pour la cinquante-neuvième session (Commerce et développement) devrait comprendre la question 90 (Rapport du Conseil du commerce et du développement).

39. Enfin, si le rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation ne figure pas au point 15, c'est qu'un nouvel organe a été créé pour étudier les problèmes alimentaires et qu'on a pensé que le rapport serait examiné par cet organe en premier lieu; le Conseil sera en revanche saisi de deux rapports à sa cinquante-neuvième session : celui de la Conférence et celui du nouvel organe en question. La question de la réforme agraire a été intégrée au point 6 de l'ordre du jour proposé pour la cinquante-huitième session, mais le Conseil jugera peut-être bon de l'examiner dans le cadre d'un autre point.

La séance est levée à 13 h 5.